279	P 🗌 NP 💢	DM26	
Projet de parc éolien de Saint-Valentin			
		6211-24-047	

MÉMOIRE

SOUMIS AU

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

CONCERNANT LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

PAR

GERMAINE ET HEINRICH MORF

Nous sommes des résidents de Lacolle. Nous habitons depuis 1973 la ferme que nous avons achetée parce que nous aimions la région, région que nous apprécions de plus en plus au fur et à mesure que nous y investissons nos efforts.

Durant toutes ces années, nous avons amélioré nos champs, redressé de vieilles bâtisses, et bâti de nouveaux immeubles. En outre, nous avons planté bien au-delà de 2 000 arbres.

Il y a environ 6 ans, nous avons commencé à songer à notre retraite. Nos enfants étaient devenus adultes et occupaient des emplois dans d'autres secteurs de l'économie et nous devions nous poser la question : vendre ou rester ? En fait, il était impensable de quitter. Nous aimons trop la région, nous tenons trop à nos proches, à nos amis, à nos voisins. De plus nous appartenons à nombre d'associations et de clubs.

Alors, en 2006, nous avons entrepris de réaliser le rêve de notre vie : construire notre propre maison. Nous avions déjà abattu de longue date les arbres nécessaires et nous nous sommes mis à l'œuvre. Et puisque la vue dont nous jouissions dans notre vieille maison nous plaisait particulièrement, nous avons construit la nouvelle au même endroit.

Trois ans plus tard, ça y était. Un été supplémentaire a suffi pour faire le paysagement et compléter notre terrasse.

Et maintenant, à nous la jouissance du paysage. De la terrasse, par journée ensoleillée, nous profitons d'une vue superbe sur les champs et la nuit, qui chez nous est très noire, nous nous régalons de la Voie lactée. Nous passons nos printemps, été et automne à jardiner nos légumes, à entretenir nos plates-bandes de fleurs, à nourrir nos animaux et à lier notre foin.

Mais tout ce calme bonheur pourrait cesser abruptement.

Le projet de centrale éolienne à Saint-Valentin menace de nous installer 5 éoliennes à 1 300 mètres à l'est de notre maison, 3 autres un peu plus loin vers le nord-est et encore 2 au nord. Et, quoique la compagnie dise à l'effet contraire, ces gigantesques structures seront parfaitement visibles et de très loin.

Ayant appris cette mauvaise nouvelle, nous avons entrepris d'assister à des réunions et nous nous sommes mis à la chasse aux informations pour comprendre ce que ce projet allait nous imposer, outre une vue altérée. Notre première réaction a été une incompréhension totale : comment quelqu'un pouvait-il même songer à planter de telles horreurs non seulement dans un paisible paysage, mais dans les meilleures terres agricoles du Québec, des terres de classe 1 et 2, des terres en principe ultra-protégées.

Puis, à notre stupéfaction, nous avons même appris que la proximité de ces machines de nos terres pouvait même nous enlever le droit de construire chez nous ou même de planter des arbres. Comment pouvons-nous perdre des droits du fait de contrats signés par d'autres et auxquels nous ne sommes pas partie prenante ?

Une autre source de souci est l'effet des éoliennes sur la santé. Nous vivons presque en autarcie. Nous entretenons deux jardins qui nous fournissent en légumes, nous élevons quelques animaux pour la viande, le lait et les œufs et nous avons construit notre maison en y éliminant, dans la mesure du possible, tous les matériaux toxiques. Tout cela pour montrer que nous tenons à notre santé et faisons tout notre possible pour la préserver. Cependant, plus nous lisons sur le sujet, plus nous sommes convaincus que la présence de la centrale éolienne près des habitations aura des effets néfastes sur la santé de certains riverains.

Partout dans le monde où s'installent les turbines géantes surgissent les mêmes ennuis sanitaires et, le pire, c'est que personne n'écoute les victimes. De leur côté, les exploitants continuent de nier l'évidence.

Nous avons assisté aux 4 journées de la première phase des audiences publiques et nous en sommes ressortis encore plus déçus et mécontents qu'avant.

À une question sur le syndrome éolien identifié par la Dre Nina Pierpont, un syndrome qui affecte les riverains d'éoliennes, la « spécialiste » en santé s'est contentée de dire que le sujet demeure controversé. À la question de savoir si le gouvernement avait étudié le sujet, elle a répondu : « Non, pas que je sache. » CECI EST PROPREMENT INCROYABLE! Les centrales éoliennes peuvent s'installer où bon leur semble et personne n'a jugé bon d'examiner leur impact sur la santé! Ni la santé humaine, ni la santé animale! Nous estimons que c'est faire preuve d'une irresponsabilité inadmissible.

Selon Don Crosby¹, d'Owen Sound, la Dre Lynn Hazel, responsable médicale de l'Ontario aurait changé d'idée à l'égard des éoliennes car elle a noté que les études scientifiques sur les liens entre éoliennes et santé se multiplient. Elle estime que les effets des infrasons sur la santé sont plausibles : « C'est partout pareil dans le monde. Dès que quelqu'un habite à moins d'un kilomètre d'une éolienne, les plaintes débutent. » Elle a entamé sa propre étude de la question et l'information qu'elle compte recueillir dans sa région de Grey-Bruce viendra s'ajouter aux preuves multiples déjà amassées.

À la question de savoir pourquoi nous ne sommes pas protégés par des distances séparatrices de 1 500 mètres, la MRC répond que cela équivaudrait à interdire les éoliennes et qu'il faut donc se contenter de 750 mètres. Qui nous prouve que cette distance suffit ? Le promoteur affirme qu'en Ontario les zones tampons ne sont que de 500 mètres et donc, qu'ici, nous sommes mieux protégés. Cette réponse ne nous rassure en rien. S'ils ont compris que 500 mètres ne suffisent pas et qu'ils montent à 750 mètres, on peut penser qu'un peu plus tard, ils vont aussi convenir qu'il faut des zones tampons d'au moins un kilomètres, mais nous nous serons toujours pris avec nos éoliennes trop proches.

La Dre Sarah Laurie, directrice médicale de la Fondation Waubra, en Australie, est d'accord avec les analyses de la Dre Pierpont sauf en ce qui concerne les distances séparatrices. Pour la docteur Laurie, il ne faut aucune éolienne à moins de 10 kilomètres d'une habitation. Elle ajoute que les réactions sont très variables. Certaines personnes ont

 $^{^1}$ Windconcernontario.wordpress.com/2010/12/04/Ontario-medical-officer-will-study-"health"

peu d'effets, d'autres ont des réactions immédiates et d'autres encore ont des manifestations qui apparaissent au cours des semaines ou des mois d'exposition. Dans tous les cas, les effets sont cumulatifs, mais ils sont aussi réversibles et ils cessent en même temps que l'exposition. La Fondation a entamé une recherche sur la question et des effets sur la santé ont déjà été notés chez des gens vivant à plus de 10 kilomètres d'une éolienne.

À la période des questions, il a été mentionné que des riverains d'éoliennes ont des ennuis de santé et ont perdu le sommeil. La compagnie continue pourtant de tout nier et tente de nous faire croire que partout où elle exploite des turbines, tout le monde est heureux, que le tourisme est en croissance et que les valeurs des immeubles n'ont pas baissé. Elle a même eu le culot de dire qu'elles sont florissantes. Et dire qu'elle espère faire avaler ce conte de fées à la population. Par nos propres recherches, nous avons trouvé que beaucoup de gens voient leur santé gravement altérée par l'arrivée d'éoliennes près de chez eux. Certains se sont résignés à quitter faute de pouvoir endurer plus longtemps ce supplice, mais combien d'autres ne peuvent en faire autant car il leur est impossible de vendre leur demeure!

Le projet de Saint-Valentin n'apportera aucun bienfait à la région. Les fermiers « hôtes » se sont-ils le moins du monde souciés de l'impact de leur geste sur le bien-être de leurs voisins et celui des communautés environnantes? Ils se sont intéressés à leur portefeuille, mais se sont-ils dit un seul instant qu'ils allaient nuire aux investissements de leurs voisins et de leurs amis? Est-il acceptable qu'un tout petit nombre de propriétaires fonciers puisse avoir le pouvoir de nuire à tant de monde?

De telles décisions, qui touchent la vie quotidienne de tant de citoyens, devraient absolument être soumises à référendum.

Comment notre gouvernement peut-il nous placer dans une telle situation?

À moins que la population puisse vraiment avoir son mot à dire sur la question, l'érection de ces structures servira de monument pour rappeler à la communauté déchirée les querelles et les frictions qu'elles ont engendrées.

Ce projet ne devrait pas être autorisé. Aucune étude sérieuse (réalisée par un organisme indépendant) n'a été entreprise pour garantir notre sécurité et notre bien-être, la sécurité et le bien-être des animaux, pour préserver la valeur de nos maisons – lesquelles, pour plusieurs d'entre nous – sont le fruit de toute une vie de travail. Nous n'avons pas les moyens de subir une dévaluation.

En outre, ce projet ne devrait pas être autorisé car il n'a pas été approuvé pat la MAJORITÉ de la population qui aura à vivre avec.

Jeimich Mar Heimich Mar

Residents

Germaine and Heinrich Mori